

## **Espace Naturel Sensible de Belle-Île**

### **Compte rendu du comité de gestion du 23 février 2017**

#### **Ordre du jour :**

- **Présentation du bilan 2016 de la gestion de l'Espace Naturel Sensible**

#### **Présents :**

- Robert Ayme, Président de la Saint-Hubert Aubignanaise,
- Magali COMBE, Chargée de mission Eau au Conseil Départemental de Vaucluse,
- Daniel DEBENEST, Technicien à la Fédération de Chasse de Vaucluse,
- Rémy JEAN, Secrétaire de l'association Archasse 84,
- Christine LAFOLIE, Chargée de mission Biodiversité à la DDT de Vaucluse,
- Grégoire LANDRU, Chargé de mission Zones humides au CEN PACA,
- Caroline LEROI, Agent d'accueil et de développement touristique à l'Office de Tourisme d'Aubignan,
- Guy MOURIZARD, Adjoint au Maire d'Aubignan,
- Hervé OUBRIER, Technicien à l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux,
- Jacques PAGET, Président de l'association Aux Cours d'Eau-Bignan,
- Guy REY, Maire d'Aubignan,
- Georges RINAUDO, Directeur des services techniques à la Mairie d'Aubignan,
- Alain ROMAN, éleveur sur le site de Belle-Île,
- Anthony ROUX, Chargé de mission Biodiversité au SMAEMV,
- Jean-Philippe STRASBERG, Chargé d'intervention Milieux aquatiques à l'Agence de l'Eau.

#### **Excusé :**

- Alain GUILLAUME, Président de l'EPAGE Sud-Ouest Mont Ventoux.

-----

M. le Maire accueille les participants. Il se félicite de la labellisation du site. Il évoque le risque de dégâts dans les cultures par les sangliers et souhaite la poursuite de leur régulation, comme il souhaite la pérennisation de l'activité pastorale du site.

#### **Bilan de l'année 2016 :**

M. LANDRU procède à la présentation du bilan annuel de gestion.

Parmi les faits marquants de l'année :

- 7 nouvelles parcelles (soit 2,2 ha) ont été acquises par l'EPAGE dans le périmètre étendu de Belle-Île (hors ENS), et 6 parcelles (soit 1,3 ha) sont actuellement en procédure de biens vacants dans le périmètre de l'ENS,

- Le 2 juin, le CEN a réalisé une présentation du site et du projet dans le cadre d'un Educ'Tour organisé par l'Office de Tourisme de Carpentras, suivi d'une visite sur site,
- Sur les 3 sorties nature initialement prévues sur l'ENS, 2 ont dû être annulées. La sortie organisée par Semailles le 8 octobre a réuni 10 participants,
- Les rappels à l'ordre ont été nombreux à l'égard des pêcheurs, motos, bivouaqueurs... débouchant même pour certains sur l'intervention de la gendarmerie de Beaumes-de-Venise.

➤ Fréquentation et accueil du public :

M. OUBRIER souligne les partenariats :

- Avec l'Office de Tourisme d'Aubignan, qui promeut le site dans ses supports de communication (plan d'Aubignan 2016, site Internet de l'Office de Tourisme...) et qui diffuse le programme des sorties qui y sont organisées (sites Internet de l'Office de Tourisme et de l'Agence de Développement Touristique de Vaucluse...),
- Avec les services techniques de la mairie, qui procèdent régulièrement à l'enlèvement de dépôts sauvages sur la piste de la déchetterie.

Mme LAFOLIE demande si des animations scolaires sont prévues. M. OUBRIER lui répond par la négative, la sensibilisation n'étant plus financée par les différents partenaires.

➤ Gestion des habitats, des espèces et des paysages :

M. ROMAN soulève le problème des barrages de castors qui provoquent une inondation du site par surverse de la mayre principale.

M. OUBRIER indique que l'EPAGE n'a pas les moyens d'intervenir régulièrement sur les barrages, faute de moyens matériels.

M. LANDRU et M. ROUX font le point sur le projet de Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) « zone humide » qui n'a pas pu aboutir, faute de validation par la Région de l'extension du Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) porté par le SMAEMV à l'échelle du projet de PNR. En effet, la contractualisation d'une MAEC « zone humide » et son financement adossé devaient être l'opportunité de définir un plan pastoral pour Belle-Île, avec son qui-fait-quoi en matière d'entretien des milieux et ouvrages (gestion des prairies, gestion des martelières de baignage, gestion des barrages de castors, entretien des fossés...).

A défaut de MAEC donc, Mme COMBE propose une précision des termes de la convention de mise à disposition des terrains par l'EPAGE à M. ROMAN.

M. OUBRIER demande à M. le Maire si la mairie accepterait de se charger de « l'entretien » des barrages de castors. M. le Maire répond par l'affirmative sous réserve que cet « entretien » ne dépasse pas 2 à 3 passages par an.

L'EPAGE organisera une réunion avec M. ROMAN, la mairie et le CEN afin d'échanger à ce sujet.

M. AYME indique qu'il constate la présence de ragondins sur le site.

M. DEBENEST demande où en est l'action de régulation prévue à l'échelle du bassin Sud-Ouest Mont Ventoux.

M. OUBRIER répond que l'EPAGE souhaite effectivement organiser un piégeage sur la partie aval du bassin versant, afin de prévenir les dégradations dans les digues. Il précise que le stockage des cadavres et leur mise à l'équarrissage nécessitent que l'EPAGE achète du matériel (congélateur et bacs d'équarrissage). Or, l'EPAGE doit prochainement déménager, les locaux qu'il occupe étant destinés à être détruits avant la fin 2017. L'organisation du piégeage est donc suspendue le temps que l'EPAGE ait retrouvé des locaux et acquis le matériel nécessaire.

M. OUBRIER ajoute par ailleurs que Archasse 84 a l'autorisation de l'EPAGE pour tirer à l'arc les ragondins sur Belle-Île.

*Précisions apportées post-réunion sur le piégeage des ragondins :*

*Depuis août 2015 la convention entre l'EPAGE et le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues pour le piégeage des ragondins est finie. Il n'y a donc plus de piégeage organisé par une collectivité sur le bassin Sud-Ouest Mont Ventoux. L'EPAGE a souhaité s'organiser différemment, avec l'aide de la Fédération de Chasse.*

*Comme convenu avec la Fédération de Chasse, quelques piégeurs et gardes chasse d'associations locales, la régulation des populations de ragondins devait s'organiser ainsi :*

- *Une phase administrative devait permettre à l'EPAGE de demander à chaque propriétaire des zones à piéger de lui transférer son droit de destruction des nuisibles,*
- *Ensuite, les piégeurs agréés des associations de chasse locales devaient conventionner nominativement avec l'EPAGE pour s'engager à faire du piégeage, 4 mois par an, en respectant la réglementation et les contraintes de stockage imposées par l'EPAGE,*
- *L'EPAGE s'engageait à fournir le matériel de piégeage et à rémunérer chaque piégeur.*

M. LANDRU indique qu'il serait souhaitable d'entretenir le canal de Saint-Paulet dans sa partie où il longe la piste de la déchetterie (sur 150 m environ, entre son passage sous le Lauchun et son entrée dans le périmètre de l'ENS donc). En effet, ce tronçon accueille un important peuplement de libellules avec notamment l'Agrion de mercure, un enjeu majeur du site. Il ajoute que la nature et la période de l'entretien du canal doivent tenir compte de cet enjeu.

M. OUBRIER dit qu'il s'est rapproché de M. TESTUD, conseiller municipal à Aubignan et ancien président de l'ASA des cours d'eau d'Aubignan désormais dissoute, lequel lui a indiqué que ce canal était hors linéaire de compétence de l'ASA, et donc de la mairie aujourd'hui, puisque privé, destiné à l'amenée d'eau à la propriété de Saint-Paulet à Sarrians.

M. OUBRIER indique qu'en effet l'essentiel du linéaire du canal est cadastré et appartient au GFA NOUVEAU, propriétaire du domaine de Saint-Paulet, exceptés le tronçon acquis par l'EPAGE dans le périmètre de l'ENS ainsi que le tronçon longeant la piste et évoqué par M. LANDRU, qui est non cadastré. M. OUBRIER ajoute qu'il a avisé M. NOUVEAU que l'EPAGE ferait l'entretien du tronçon longeant la piste. M. OUBRIER indique enfin que l'entretien de ce tronçon pourrait être programmé en même temps et selon les mêmes modalités que l'entretien du tronçon déjà géré par l'EPAGE.

➤ Police de l'environnement et de l'eau :

M. LANDRU indique que de nombreux rappels à l'ordre ont été effectués au cours de l'année 2016. La police municipale d'Aubignan comme la gendarmerie de Beaumes-de-Venise ont été contactées à plusieurs reprises et la gendarmerie de Beaumes-de-Venise est même intervenue directement.

M. PAGET demande que les infractions soient verbalisées, en respectant les procédures en vigueur.

Mme LAFOLIE indique qu'elle en parlera avec son collègue, Jean-Noël BARBE.

M. OUBRIER dit qu'il y a 2 infractions principales : pénétration sur propriété privée et pêche sur autrui. M. OUBRIER précise que, aux dires de la police, la pénétration sur propriété privée, pour être verbalisable, requiert une fermeture du site, au moyen d'un grillage par exemple. Un tel aménagement n'est évidemment pas envisageable à Belle-Île, qui reste par ailleurs ouvert au public. M. OUBRIER précise que la pêche sur autrui est plus facilement verbalisable.

Mais M. LANDRU ajoute que police ou gendarmerie maîtrisent mal cette infraction, justifiant l'importance d'envisager des solutions alternatives dans le cadre du prochain plan de gestion (assermentation...).

## **Programme prévisionnel pour 2017 :**

L'année 2017 prévoit la réalisation de la plupart des suivis scientifiques.

Elle verra également la réalisation de l'évaluation et l'actualisation du plan de gestion, qui étaient initialement prévus en 2018, ceci afin d'éviter une année blanche de gestion. En effet, 2018 ne prévoyait pour seule action que l'évaluation et l'actualisation du plan de gestion, sans temps alloué à la gestion courante du site.

Mme COMBE indique que pour obtenir des financements pour la gestion courante du site en 2018, la demande de subvention devra être réalisée dans les meilleurs délais, idéalement fin 2017.

2 sorties nature sont d'ores et déjà programmées sur l'ENS en 2017 :

- 21 mai 2017 : Fête de la nature, sortie organisée par le CEN PACA,
- 05 août 2017 : A la découverte des libellules, sortie organisée par la Ligue de Protection des Oiseaux.

## **Questions diverses :**

M. AYME informe le comité de gestion que l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2017 classe le sanglier comme nuisible jusqu'au 30 juin 2017 sur la commune d'Aubignan. A ce titre, sa destruction, en battue ou à l'affût, est autorisée jusqu'au 31 mars 2017. M. AYME indique cependant qu'il ne demandera pas à intervenir dans le périmètre de l'ENS d'ici à cette date.

M. DEBENEST indique que la Fédération de Chasse souhaite débroussailler le cannier situé près du parking, au nord de la route, pour éviter que les sangliers ne s'y réfugient. Il ajoute qu'un entretien annuel serait ensuite assuré par la Saint-Hubert.

M. STRASBERG propose qu'il soit réalisé des plantations afin d'essayer d'éliminer progressivement les cannes.

M. OUBRIER dit que l'EPAGE n'a pas d'opposition à ces travaux de débroussaillage de cannes sous réserve qu'ils soient effectués dans les règles de l'art et à la bonne période vis-à-vis de la faune. Il indique cependant que cet accord n'est valable que pour les seules parcelles propriété de l'EPAGE, et que la Fédération de Chasse et la Saint-Hubert devront prendre l'attache des propriétaires des parcelles privées.

M. LANDRU propose que cette action soit identifiée dans le futur plan de gestion.

Mme LEROI propose une aide de l'Office de Tourisme d'Aubignan pour réaliser une plaquette du site. Elle recontactera l'EPAGE et le CEN à ce sujet.

M. OUBRIER informe le comité de gestion que le Département va mettre en place une signalétique routière indiquant l'ENS depuis Sarrians et Aubignan.

M. OUBRIER clôt la séance et remercie les participants.